

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

IC-MED: des clusters d'envergure méditerranéenne

Le conseil régional Paca a trois ans pour développer les coopérations entre les entreprises du bassin méditerranéen.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), des clusters, sous toutes les formes possibles, ont vu le jour ces dernières années. Il y a eu bien sûr les neuf pôles de compétitivité. Mais aussi, avant cela, les systèmes productifs locaux (SPL) ou encore les pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (Prides). « Dans la région, une trentaine de structures associent tous les acteurs d'une même filière, compte Christine Garotta-Derail, chef de service adjoint au service initiatives économiques et développement des entreprises du conseil régional de Paca. Le schéma régional de développement économique (SRDE) encourage cette dynamique qui montre de bons résultats partout dans le monde. » A commencer par



« Nous pourrions aisément trouver les futurs partenaires », assure Christine Garotta-Derail, chef de service adjoint au conseil régional de Paca.

l'Italie où les expériences de clusters sont plus anciennes et plus abouties qu'en France. C'est pourquoi le conseil régional s'est rapproché de ses voisins pour travailler sur le projet IC-MED.

Financé à 75 % par le programme européen de coopération territoriale MED, le projet vise le développement des réunions en clusters

ainsi que la coopération entre les entreprises qui composent ces pôles. Aux côtés de Paca, de la Lombardie, de la Toscane et du Piémont, on trouve également des régions moins avancées sur le sujet. Ainsi trois régions espagnoles (Murcie, Valence et l'Andalousie) et la Crète (Grèce) participent à IC-MED. Coût total du projet: 1,9 million d'euros pour trois ans. « Sans l'Europe, un tel projet ne pourrait voir le jour », assure Christine Garotta-Derail.

Energie et TIC. Les coopérations les plus poussées entre les régions sont le plus souvent bilatérales. Pour les autres, elles se limitent la plupart du temps à des visites ponctuelles qui ne débouchent pas sur des relations suivies.

La première étape du projet qui a débuté en juin consiste en une analyse de la situation des clusters membres. L'Institut de la Méditerranée, une structure associative créée par les autorités locales en Paca, dépêchera deux de ses ex-

perts sur chacun des territoires afin d'identifier les savoir-faire et les technologies propres aux régions participantes. Les secteurs de l'énergie et des TIC sont prioritairement ciblés pour envisager des coopérations méditerranéennes. Un autre domaine devrait être identifié suite aux études préliminaires.

Cible: les PME. Mais c'est sur l'animation que le conseil régional mise. « De nombreux projets ont permis de réaliser des diagnostics, d'identifier des potentiels, voire d'échanger des bonnes pratiques, rappelle Christine Garotta-Derail. IC-MED veut obtenir des résultats tangibles. » Car outre le développement des pôles, le projet européen permettra d'accompagner les rapprochements d'entreprises ou de laboratoires, en les aidant notamment à obtenir des financements européens pour poursuivre leur collaboration et développer des projets communs. Il s'agit de valoriser les petites et moyennes entreprises qui composent l'essentiel du tissu économique méditerranéen en leur permettant de prendre une dimension internationale. Ainsi, les collectivités font profiter le secteur privé des relations qu'elles entretiennent entre elles, notamment par le biais de programmes européens. Paca, qui gère le programme Interreg pour la zone Méditerranée, a déjà participé à différents projets avec ses voisins. Christine Garotta-Derail le confirme: « Nous trouvons aisément des partenaires car nous avons l'habitude de nous croiser sur des projets ou au sein d'associations thématiques ou régionales. »

Caroline Garcia

L'innovation, priorité de MED

La coopération territoriale est jugée prometteuse. Largement développée par le programme Interreg, celle-ci est devenue en 2007 un des trois axes de la politique régionale européenne. Le programme MED est un des outils de mise en œuvre de cet axe. Doté de 194 millions d'euros pour la période allant de 2007 à 2013, il finance principalement le renforcement des capacités d'innovation, mais aussi le développement durable, l'accessibilité des territoires et la coordination des politiques de développement. Deux appels à projets ont été lancés dans le cadre de ce programme. Le premier a permis de sélectionner cinquante projets qui portent essentiellement sur la première priorité du programme. Pour le second qui s'est clôturé en mars, 451 candidatures ont été déposées. Huit pays participent à ce programme.